7 - FREINAGE -*Pneumatique*-

7.1. - Frein de service : système de freinage pneumatique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)

7.2. - Répartiteur de freinage : oui, il module la pression délivrée aux vases de l'essieu 2 en fonction de la charge de l'essieu 2.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 réservoirs d'air comprimé.

Circuit AV	Circuit AR	Parc + remorque	Compensation	Servitudes	Assécheur d'air
1 x 25 litres	1 x 25 litres	1 x 25 litres	1 x 20 litres	1 x 7,5 litres	1 x 4 litres (*)

(*) : Dans le cas d'un dessicateur à double cartouche, absence du réservoir d'air.

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques et défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance - Par la mise sous tension de l'anti-bloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 : à disques ventilés
7.8.1.1 - Sur l'essieu 2 : à tambours
7.8.2. - Freins de secours : à tambours
7.8.3. - Freins de stationnement : à tambours
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 :
Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur-alimentation et commande pneumatique.
7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

7 - FREINAGE - *électro -pneumatique (EPB)*-

7.1. - Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 et 2 (type I - I)
- 1 circuit de commande électropneumatique.

7.2. - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de la remorque.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 -un capteur par roue-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues arrière.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : Cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 6 réservoirs d'air comprimé.

Circuit AV	Circuit AR	Parc + remorque	Compensation	Servitudes	Assécheur d'air
1 x 25 litres	1 x 25 litres	1 x 25 litres	1 x 20 litres	1 x 7,5 litres	1 x 4 litres (*)

(*) : Dans le cas d'un dessicateur à double cartouche, absence du réservoir d'air.

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :
- Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions) .
- Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.

7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance - Par la mise sous tension de l'antibloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 : à disques ventilés
7.8.1.1 - Sur l'essieu 2 : à tambours
7.8.2. - Freins de secours : à tambours
7.8.3. - Freins de stationnement : à tambours
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 :
Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission, ou ralentisseur intégré à la boite de vitesses.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui -porteur remorqueur- alimentation pneumatique.
- Commande pneumatique et/ou électrique, assurée par une prise ISO7638/1996

7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

8.1. - Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1. – En option : - renfoncement arrière pour cabine courte (+30kg environ)
- toit surélevé pour cabine profonde (+60kg environ)

8.2. - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
8.2.1. - Toit ouvrant : oui, en tôle. **Sur demande :** en verre, à commande électrique,
8.3 - Nombre de places assises : 2,
-sur demande- 3, -en version cabine courte,
-ou- 6 -en version cabine profonde-.

8.4. - Sièges :
8.4.1.- Avant :sièges conducteur et convoyeur réglables,
Sur demande : siège central fixe -*en version cabine courte*-.
8.4.2.- Arrière : banquette arrière fixe 4 places -*en version cabine profonde*-.
8.5. - Nombre de portes :
8.5.1. - Latérales : 2
8.5.2. - Arrière : 0
8.5.3. - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6. - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. - sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.
8.6.2. - sur panneau arrière : 2 vitres fixes -sur demande-
8.6.3. - sur panneaux latéraux : 1 vitre fixe -sur demande en variante cabine profonde-
8.7. - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. - Pare-brise : verre feuilleté,
8.7.2. - Vitres latérales : verre trempé,
8.7.3. - Vitres arrière : verre trempé,
8.7.4. - Toit ouvrant : -sur demande- en verre trempé.
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.
8.8.2. - Places arrière : Sur demande en variante cabine profonde- 2 ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales et 2 ceintures 2 points à enrouleurs aux places centrales.
8.9. Dispositif de protection latérale : non,
- Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule
- La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 - Dispositif de protection avant : véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif (véhicule hors-route)
8.10.2 - Dispositif de protection arrière : Ensemble fixe ou escamotable fourni sur demande ou à installer lors du carrossage, sauf si carrosserie incompatible
- Ensemble indépendant constitué d'une traverse fixe de section rectangulaire et de 2 goussets montés sous l'extrémité des longerons.
-La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections : non, -véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif-.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. - Feux de route : 2 (Sur demande : grilles de protection sur feux AV)
9.2. - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3. - Feux de position :
9.3.1. - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2. - Latéraux : 2x1 combiné avec les feux indicateurs de direction, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR. Installation à compléter lors du carrossage, la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.
9.4. - Feux de position arrière : 2
9.5. - Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. - Avant : 2, indépendants,
9.5.2. - Latéraux : 2 combinés avec les feux position latéraux,
9.5.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position.
9.6. - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1. – 3ème feu stop central : Non
9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8. - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. - Avant : non,
9.8.2. - Latéraux : 2x1 combinés avec les feux d'encombrement AR. Installation à compléter lors du carrossage, la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.
9.8.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10. - Feux de marche arrière: 2, groupés avec les feux de position.
9.11. - Feux de brouillard :
9.11.1. - Avant : Sur demande : 2, indépendants,
9.11.2. - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1. - Avant : 2, indépendants,
9.12.2. - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13. - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.
installation à compléter lors du carrossage, la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage
9.14. - Feux spéciaux : Non

10 - DIVERS

10.1. - Accessoires :
10.1.1. - Essuie glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent,
10.1.2. - Lave-glace : oui,
10.1.3. - Rétroviseurs :
10.1.3.1. - Extérieur :
- côté gauche : 2 dont et 1 grand angle.
- côté droite : 4 dont 1 d'accostage, 1 grand angle et 1 antéviseur.

10.1.3.2. - Intérieur : non.
10.1.4. - Avertisseur sonore : 1 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant,
-Sur demande : 2 électrique côté droit, derrière pare-chocs avant + 2 électromagnétiques sur pavillon.
10.1.5. - Dispositif antivol : oui, verrou colonne de direction + système d'antidémarrage codé par transpondeur.
10.1.6. - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
10.1.7 - Chauffage autonome : sur demande, à combustible liquide.
10.2 - Marques d'identité :
10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	.	9	5	2	5	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 : direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.

10.2.4 - Le numéro d'identification commence à :
WDB 952 50. 1. 000 500 ou WDF 952 50. 1. 000 500
10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur :
11.1.1. - Avec freinage pneumatique : à l'intérieur de l'habitacle, dans la boîte à gants.
11.1.2. - Avec freinage électro-pneumatique : sans objet.
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) :
11.5.1. - Essieu 1 : sans objet.
11.5.2. - Essieu 2 : 145.
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : 57 (sur essieu 2).
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR	ST + R	CP (#)	SV	AS(#)
Affectation	circuit avant	circuit arrière	parc et remorque	Compensation	servitudes	assécheur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf (#).

11.8 - Observations :
Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage élécropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau